

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023 à 20h00 dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue

ORDRE DU JOUR

1. Permis de construire en cours et droit de préemption urbain
2. Projet Isolation et chauffage de la salle des fêtes (délibération)
3. Projet aménagement de la Place du Plâtre Durand (délibération)
4. Remise gracieuse partielle sur les loyers commerciaux (délibération)
5. Convention d'occupation du domaine public - Place de la mairie (délibération)
6. Fonds de concours « développement local » (délibération)
7. SIVOM (travaux à prévoir au budget)
8. Demande arrêt de bus – Les Brécats
9. Projet Vidéoprotection
10. Recours gracieux PLU
11. Recrutement employé technique
12. Inondation Ecole maternelle
13. Borne incendie
14. Sydesl Groupement d'achat d'énergies : Estimations 2023 – lampadaires vétustes
15. Bulletin municipal
16. Saint Valentin
17. Repas des aînés
18. Questions diverses

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.
Convocation du 13 janvier 2023 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input checked="" type="checkbox"/> Mme PERRET Mireille	<input checked="" type="checkbox"/> M. TRIBOULET Mathieu	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane (p)
<input checked="" type="checkbox"/> M. TERRET Maxime	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CHOMIENNE Laurence	<input checked="" type="checkbox"/> M. BOISSON Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> M. DE SONIS Joseph	<input checked="" type="checkbox"/> M. BARBET Grégory
<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> M. DURAND Pascal (p)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input type="checkbox"/> Mme BERNET Marie José	<input type="checkbox"/> M. MIDEY Jean-Yves (p)	

Mme PERRET Mireille a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 : le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Permis de construire en cours

Numéro de dossier		Adresse	Descriptif de la demande
DP	071 385 22 S 0027	85 impasse de Sathonat	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. Superficie des panneaux 22,6 m2. La production sera auto consommée sur site.
PC	071 385 22 S 0004	90 rue des Prés Saint Pierre	Construction d'un garage accolé

2. Projet Isolation et chauffage de la salle des fêtes (délibération)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, l'ensemble des travaux relatif au projet de rénovation énergétique de l'ensemble de la salle des fêtes de Saint Amour Bellevue ;

PROCES VERBAL DU 18 janvier 2023

Estimatif des travaux :

- Climatisation réversible salle des fêtes 47 600 euros TTC (Fasylec)
- Climatisation réversible salle des fêtes devis comparatif en attente TTC (Doridon)
- Remplacement fenêtre (demande de devis en cours)

Pour financer ce projet, la commune va solliciter des subventions auprès de la Préfecture, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et tout autre organisme susceptible d'accorder des aides.

En attente des devis complémentaires, nous sommes contraints de repousser cette délibération.

Remarque de Mr Joseph DESONIS : attention avec les climatisations réversibles, il faut que les entreprises s'engagent pour le suivi et la maintenance.

Se renseigner pour une isolation par l'extérieur

Le gros problème à la salle des fêtes est le sol très froid.

Se renseigner pour un carrelage avec un chauffage au sol et résistances électriques

Il est demandé un investissement moins couteux en attendant un projet de reconstruction de la salle des fêtes.

Proposition de mettre un rideau d'air chaud pour coupe-vent à l'Agence Postale.

3. Projet aménagement de la Place du Plâtre Durand (délibération)

La commune est en attente d'une proposition financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la place du Plâtre Durand par le cabinet de Maîtrise d'œuvre – Ingénierie urbaine de la société INGEPRO.

Pour financer ce projet, la commune va solliciter des subventions auprès de la Préfecture, au Conseil Départemental, au Conseil Régional et tout autre organisme susceptible d'accorder des aides.

En attente des devis complémentaires, nous sommes contraints de repousser cette délibération.

Une commission sera mise en place afin d'être au plus près des usagers.

4. Remise gracieuse partielle sur les loyers commerciaux (délibération)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à la hausse des factures d'électricité sur l'ensemble du territoire, nos deux commerçants, « l'Amie du Cœur » et « au Fil du Temps », sont fortement impactés.

Afin d'apporter un soutien financier durant cette crise économique, Madame le Maire propose de leur octroyer une remise gracieuse partielle sur les loyers à intervenir sur l'année 2023.

Au fil du temps		L'amie du cœur	
Loyer ht	250 € + 5€ charges	Loyer ht	804 € + 15€ charges
Tva 20 %	51 €	Tva 20 %	163.8 €
TTC	306 €	TTC	982.80 €
Au lieu de	406 euros	Au lieu de	1 200 euros

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 12 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE le Maire à octroyer une remise partielle des loyer un an comme proposé ci-dessus.

Un courrier leur sera adressé pour formaliser cette décision.

♦ DE 2023/001

PROCES VERBAL DU 18 janvier 2023

5. Convention d'occupation du domaine public – Place de la mairie (délibération)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 01 février 2023, Madame Claudine PLUMAIL Diététicienne-nutritionniste, va rejoindre le cabinet des ostéopathes « Anne-Sophie BOISSON SIRAUDIN et Fabien PESSINA » 5 Place de la Mairie.

Afin de régulariser la situation et répartir les charges, il convient de faire un avenant à la convention entre la commune et le cabinet des ostéopathes Anne-Sophie BOISSON SIRAUDIN et Fabien PESSINA et de modifier le loyer annuel à 2 400 euros soit 200 €/mois à partir du 01 février 2023

Une nouvelle convention sera établie entre la commune et Madame Claudine PLUMAIL Diététicienne-nutritionniste avec un loyer annuel de 600 euros soit 50 €/mois à partir du 01 février 2023.

Le bureau situé au rez-de-chaussée du 5, Place de la Mairie – 71570 SAINT AMOUR BELLEVUE d'une surface de 21 m², sanitaires (WC, Lavabo) et chauffage électrique. « Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

La durée de la convention pourra être abrégée ou annulée selon les clauses prévues dans la convention. »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 12 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

♦ DE 2023/003

6. Fonds de concours « développement local » (délibération)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le SAS de l'entrée de l'école maternelle non conforme aux normes énergétiques et de remplacer les volets roulants de salle des fêtes qui ne fonctionnent plus.

Madame le Maire propose de déposer un dossier à l'agglomération MBA dans le cadre du fonds de concours "aide au développement local 2020-2026".

Montant prévisionnel des travaux :

Devis FLASH ALU CONCEPT :	6 281.93 € HT	6 627.44 € TTC
Devis FLASH ALU CONCEPT :	1 100.00 € HT	1 240.00 € TTC
	<u>7 381.93 € HT</u>	<u>7 867.44 € TTC</u>

Le fonds de concours sollicité ne peut excéder la part d'autofinancement de la commune - le montant global des subventions publiques sollicitées ne peut être supérieur à 80% du coût HT de l'opération

Subventions sollicitées (MBA et autres aides financières) :

7 382 € * 50 % = 3 691 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, relatif au projet ci-dessus

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 12 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE d'effectuer les travaux énumérés ci-dessus pour un coût estimé de 7 382 euros € HT

SOLLICITE une subvention de 50%, soit 3 691 €, auprès de la MBA dans le cadre du fonds de concours de Mâconnais Beaujolais Agglomération "aide au développement local 2020-2026".

AUTORISE le maire à solliciter les subventions et à signer tout document et tout marché nécessaire à la réalisation du projet.

♦ DE 2023/004

PROCES VERBAL DU 18 janvier 2023

7. SIVOM (travaux à prévoir au budget)

Afin de permettre au SIVOM d'établir son budget, il est nécessaire de prévoir les travaux hors voirie pour 2023, : busage de fossés etc La commission voirie doit se positionner sur les points suivants (URGENT)

- a. Grille d'évacuation d'eau pluviale devant l'habitation de Mr Romain SPAY et le voisin : devis 2786 € H
Le matériel sera pris en charge par le demandeur et la commune assurera la main d'œuvre
- b. Bassin de rétention d'eau aux Pierres : Devis SIVOM – (6500 euros à valider)
Une participation sera sollicitée auprès des propriétaires environnants. _ Ils seront convoqués avec le SIVOM –Prendre en compte les propriétaires de terrain situé au-dessus –un acte de propriété sera établi entre la commune et le propriétaire concerné. Se renseigner pour que les eaux usées ne se déverse pas dans le bassin.
- c. Peinture volets en cours par employés communaux couleur blanc qui tirent sur le vert grisé.
- d. (Route de la Saint Valentin) demande de busage entrée vignes. Le passage est trop étroit à partir de la route départementale., il est nécessaire de l'agrandir.
- e. La Vigne située route du moulin berger dont le propriétaire est le Domaine Delorme, en cours de plantation à une obligation de laisser 5 mètres pour permettre aux tracteurs de tourner sans franchir la voirie communale. Voir si cette mesure est respectée, à moins que les manœuvres n'aient lieu sur le côté.
- f. La Grille devant chez Rachel HAMET fait du bruit avec le passage des voitures – voir avec employé communal la solution à apporter. (Chambre à air et resserrage des boulons)

8. Demande arrêt de bus – Les Brécatois

Demande de création d'un point d'arrêt de transport scolaire en date du 23 décembre 2022 au siège de la MBA. Mâconnais-Beaujolais Agglomération est sollicitée pour la création d'un point d'arrêt supplémentaire sur le service scolaire 10704 reliant la commune de Saint-Amour-Bellevue au collège de La Chapelle-de-Guinchay. Le règlement des transports scolaires de MBA en vigueur ne prévoit pas de cadre particulier pour ce type de demande.

Une demande d'un résidant au 305 rue des poulets. Son enfant se rend à l'arrêt St Amour — La Croix du Poulet à pied sur un cheminement piéton dit dangereux et non éclairé. C'est pourquoi il souhaite un arrêt supplémentaire à l'intersection de la rue des Brécatois et de la rue des Poulets.

A l'unanimité un arrêt à cet emplacement serait trop dangereux. Il y a d'autres arrêts à proximités moins dangereux pour répondre à la demande de M. Guicheret. : la Ville avec abris bus ou le lavoir avec éclairage.

9. Projet Vidéoprotection

Le projet de l'aménagement de la Place du Plâtre étant prioritaire et non encore finalisé, il convient de reporter le projet de vidéoprotection en 2024.

Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet.

10. Recours gracieux PLU

Demande d'abrogation partielle du PLU en date du 21 novembre 2022, concernant une parcelle constructible. Réponse négative le 13 janvier 2023. (Le PLU n'étant plus opposable depuis septembre 2017. L'enquête publique de l'époque n'ayant reçu aucune observation sur ce terrain)

11. Recrutement employé technique

Monsieur Hervé GASCOIN est recruté en qualité d'adjoint technique principal de 2ème classe non titulaire à temps non complet (50%) pour exercer les fonctions d'agent technique à compter du 01 janvier 2023 jusqu'au 31 mars 2023 inclus.

12. Inondation Ecole maternelle

Dégâts des eaux du 28/10/2022 au 59 rue de la Pirolette (école maternelle)
Débordement du lavabo resté ouvert, qui a coulé dans la salle de classe et les WC situés en dessous de l'appartement ;

Devis de réparation : 6356.75 € ht	7628.10 € TTC
Prise en charge par l'assurance	4930.57 € TTC
Soit reste à charge :	2697.52 € TTC

PROCES VERBAL DU 18 janvier 2023

13. Borne incendie

Choc de tracteur contre borne incendie du 21/06/2022

Route de Saint Amour après la Piat en direction de la Chapelle de Guinchay.

Devis de réparation : 2 518.65 € TTC

Prise en charge par l'assurance 1 888.99 € TTC

Soit reste à charge : 629.66 € TTC

Borne incendie « Aux Brécatons » à refermer

14. Sydesl Groupement d'achat d'énergies : Estimations 2023 – Lampadaires vétustes

Tarif EDF : voir mail tarifaire : en annexe

Changement des lampes vétustes : proposition de rénovation des lampes vétustes pour les passer en LED. Suite à la visite de la commission voirie sur les différents sites, il s'avère qu'un certain nombre de lampadaires doivent être remplacés ou supprimés à savoir. :

Place du Plâtre, Rue des Calettes, La Ville/ les Brécatons, Les Thévenins, Les Poulets

Aux poulets : Plusieurs lampadaires seront supprimés double usage

Rue de la Croix Carron mettre une lumière à proximité du bassin de rétention et des maisons.

Après visite de la commission, un document de travail a été transmis au Sydesl pour chiffrage. Au vue du montant il sera certainement nécessaire de prévoir ces travaux sur deux années.

A savoir :

Prix d'une lanterne classique : 800 €

Sur poteau 500/600 €

Sur poteau galette comme place des marcs : 500/600€

Prise en charge du Sydesl : 50 %

Le document a été envoyé au Sydesl et nous sommes en attente du devis

Demande pour éclairage sur l'impasse de Sathonat

Voir avec la mairie de Chânes pour réfection de l'entrée du lotissement Prés Saint Pierre

Pont du moulin Berger à nettoyer et changer la signalétique

Il est nécessaire de contrôler ce pont, à demander à la Direction des routes.

15. Bulletin municipal

Le bulletin est en cours d'impression et sera distribué début de semaine prochaine.

20 sponsors * 50 = 1000 € de financé grâce à eux.

Madame le Maire remercie particulièrement Marie Claude Wilson pour ce travail de fournis qui a permis cette belle réalisation.

16. Saint Valentin

La commission Saint Valentin s'est réunie ce mercredi 18/01 afin de finaliser l'organisation de cette manifestation.

A ce jour environ 110 inscriptions dont 10 confirmations de mariage.

Après une réception en mairie, le repas sera servi par mille et une saveurs élaboré par Cyril Laugier à la salle des fêtes.

Repas gastronomique aux chandelles, avec l'animation Cabaret de la troupe l'Egérie à Lyon.

Prix de repas : 80 € tout compris pour 42 € à l'achat. Prix pour les bénévoles : 45 €.

Le vin est offert par le cru Saint Amour. Une cuvée spéciale Saint Valentin sera sélectionnée lors de la Saint Vincent.

La scène prêtée par la mairie de Crèches sur Saône sera installée dès le jeudi pour voir son positionnement de façon optimale. Les bonnes volontés sont requises pour avis et aide.

La communication a démarré sur les réseaux sociaux et tous supports de communications par la régie du tourisme.

PROCES VERBAL DU 18 janvier 2023

17. Repas des ainés

A l'occasion du repas des ainés le samedi 25 mars 2023, il est nécessaire de sortir la liste des ainés (70 et +), voir pour traiteur. Date de réunion d'organisation : le 30 janvier 2023.

18. Questions diverses

➤ Plantations :

Dans le cadre de chèque libre 71, différents arbres ont été plantés : Entrée Saint Amour, cimetière, Place du Bourg, Route de la Saint Valentin.

➤ Place de la paix à la ville. :

Interpellation concernant l'entretien de la place de la Paix à la ville. Un riverain demande un nettoyage complet de cette place.

La demande a été transmise aux employés communaux qui s'exécuteront semaine prochaine.

(Après vérification, il semble que des feuilles stagnent sur cette place, et que les jardinières n'ont pas été nettoyées)

Pour information cette place a été entièrement rénovée et inaugurée, après avoir installé un bassin de retenue d'eau.

Un plan de la commune a été installé et des photos anciennes dans le cadre du parcours photos positionnées.

Ces réclamations ont été prises en compte.

➤ Allumettes :

Demander à Hervé et Jean Yves de gérer les allumettes directionnelles.

➤ Entretiens professionnels : le vendredi 20 janvier 2023

- a. Hervé GASCOIN : 11 heures
- b. Corinne AUJAS : 14 heures
- c. Christelle FOURNIER : 15 heures
- d. Pauline BERGUI : 16 heures

➤ Chauffage à la poste : dysfonctionnement de la pompe à chaleur à l'agence postale.

Après visite du chauffagiste, il s'avère que la pompe à chaleur par grand froid ne produit assez d'air chaud. Prévoir un rideau de chaleur devant la porte.

➤ Commission des impôts :

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de notre commune doit se réunir le plus rapidement possible et avant fin février 2023.

La Commission pourra émettre un avis sur les évaluations et le classement proposé dans le cadre de la révision de 1970. Une convocation partira prochainement.

➤ Convention bibliothèque intercommunale de l'Arlois

La commune de Leynes nous informe la prise en compte du refus de partenariat avec les autres communes. Il est proposé le versement d'une cotisation annuelle de 25€ par adhérent.

Aucune transaction ne sera réalisée par les bénévoles de la bibliothèque, un titre de paiement émanant du SGC sera envoyé à chaque adhérent pour règlement.

➤ Tour de table :

Grégory : Saint Vincent le vendredi 20 janvier 2023 à 17h suivi d'une soirée concert ouverte à tout le monde

Pascal : Rue du paradis salie par les travaux en cours – les épaves devant chez lui ont été enlevées.

Mathieu : Filet du terrain de tennis. Les poteaux endommagés sont en cours de commande.

Mireille : l'eau au cimetière : a t'elle été coupée. Oui l'information a été transmise à l'employé communal.

Catherine : l'église est fermée pour travaux de peinture

Rachel : travaux route de Besset – Après un RV avec l'architecte et les propriétaires du bâtiment en construction, ceux-ci procèderont à la réfection des fossés et de la route, dès les beaux jours.

➤ Date du prochain CM : le mardi 21 février 2023 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07

